



Réponse approuvée par la Conseil d'administration

L'association IPAC (Initiative Pour un Actionnariat Citoyen), représentée par son Président, M Nicolas Gottry a posé le 26 avril 2015 les deux questions suivantes :

Première question : Notre banque est impliquée dans la lutte contre le changement climatique. De manière à permettre aux souscripteurs de parts des fonds proposés par BNP Paribas d'effectuer des choix avisés, prévoyez-vous de publier l'empreinte carbone de l'ensemble de ces fonds ?

Réponse : BNP Paribas Investment Partners s'engage dans une mesure de l'empreinte carbone des fonds actions qu'il gère pour le compte de ses clients afin d'être en mesure de fournir cette information sur chacun de ses fonds actions à ses clients investisseurs avant la fin de l'année 2015.

Deuxième question : BNP Paribas mène-telle une politique d'engagement active en matière de développement durable dans les entreprises dont elle détient une part significative des titres ? Si oui, pouvez-vous donner des exemples notables en termes de résultats obtenus ?

Réponse

1 / Engagement dans le cadre du Pacte mondial des Nations Unies:

BNPP IP a mis en œuvre les principes du Pacte mondial des Nations Unies (*United Nations Global Compact*, UNGC) dans le cadre de ses investissements. Cet engagement impose de s'assurer que toutes les entreprises avec lesquelles ils interagissent respectent le Pacte mondial des Nations Unies. Ils engagent un dialogue avec les sociétés qui enfreignent l'un des Principes ou qui risquent fortement de les enfreindre. Ils excluent de leurs investissements les entreprises qui sont en rupture avérée avec les Principes et ne manifestent pas de volonté d'évoluer.

2 / Engagement sur les enjeux Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG)

BNPP IP engage également un dialogue approfondi sur les enjeux ESG dans le cadre de sa recherche ISR, afin de partager les meilleures pratiques du secteur. Plus de 180 sociétés ont été contactées dans le cadre de ce dialogue

3 / Engagement dans le cadre du vote

Le but de l'engagement réalisé par BNP Paribas Investment Partners avec les entreprises dans lesquelles la société investit est :

- De communiquer sa politique de vote pour promouvoir les meilleures pratiques de gouvernance et de préparer les futures assemblées générales,
- D'obtenir un complément d'information sur des projets de résolutions,
- De faire part de ses éventuelles réserves sur des résolutions contraires à sa politique de vote

En 2014, un dialogue a été engagé avec 75 sociétés.

Nous considérons que le dialogue est fructueux,



- en cas de retrait de la résolution de la part des émetteurs,
- en cas de modification de notre vote en faveur de la résolution suite à une modification de la part de l'émetteur, ou à l'obtention d'informations supplémentaires.

En 2014, nous avons eu 18 succès dans le cadre de l'engagement, soit 24% des cas.

Voici quelques exemples de succès de notre engagement :

Un retrait de projet de résolution prévoyant un plan d'actions gratuites non conforme à notre politique de vote.

Une communication des critères de performance utilisés pour les plans d'actions gratuites ou de stock-options

Une réduction du volume ou de l'objet d'autorisation financière d'augmentation de capital